

# REGLEMENT NATIONAL BUZZ BOOSTER #10

Buzz Booster détecte et accompagne les artistes de musique rap venus de toute la France. Le réseau Buzz Booster est constitué de dix régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Hauts-de-France, Grand Est, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chaque année, la nouvelle édition Buzz Booster commence en septembre par une sélection en région afin de définir le vainqueur régional, qui bénéficiera d'un accompagnement suite à sa victoire.

En mai, les dix vainqueurs régionaux ont rendez-vous à Marseille pour le week-end de la finale nationale où le vainqueur de l'édition sera choisi par un jury de professionnels de la musique (maisons de disque, médias, tourneurs, programmateurs de salles et festivals, distributeurs, labels, membres du réseau Buzz Booster etc.). Le vainqueur national remporte une tournée dans les festivals et lieux de diffusion des membres de Buzz Booster : L'Affranchi (Marseille), Paris Hip Hop, Hip Opsession (Nantes), Le Tetris (Le Havre), Tout simplement Hip Hop (Nîmes), Zikametz (Metz), Bizarre (Vénissieux), Cultures Hip Hop festival (Quimper), Flow (Lille), Rocher de Palmer/Rock School Barbey (Bordeaux). Il bénéficie également d'un accompagnement professionnel élaboré en fonction de ses besoins, d'une couverture médiatique, d'un contrat de distribution et de session de formation.

## Lauréats Buzz Booster

Némir (2010)  
Kenyon (2011)  
Gaïden et Yoshi (2012)  
Feïni X Crew (2013)  
Ksir Makoza (2014)  
P-U Clan (2015)  
Cheeko & Blanka (2016)  
Di#se (2017)  
Kikesa (2018)

## FONCTIONNEMENT BUZZ BOOSTER

Voici les différentes étapes du Buzz Booster :

- Période d'inscription : **du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2018,**
- Pré-sélection des artistes sur écoute par un jury de professionnels,
- Un ou plusieurs concerts auront lieu en région pour choisir le vainqueur régional,
- Accompagnement du vainqueur régional par la structure pilote de sa région,
- Finale nationale à Marseille en mai (concert, rencontres professionnelles, soirée etc. les artistes sont pris en charge par Buzz Booster et rémunérés pour le concert).

La participation au Buzz Booster est gratuite

<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	
1	Ouvert à tous les artistes solo ou groupes Rap
2	Avoir un répertoire original d'au moins 30mn
3	Être résident dans la région où l'artiste/groupe participe

<b>CONSTITUTION DU DOSSIER</b>	
1	Formulaire d'inscription à compléter en ligne
2	3 titres audio : liens <i>Soundcloud</i> , <i>Youtube</i> (etc.) via le formulaire d'inscription
3	Vidéo clip et/ou live : lien <i>Youtube</i> (etc.) via le formulaire d'inscription
4	Informations techniques via le formulaire d'inscription
<b>Important : Tout dossier incomplet ou rendu après la date limite ne sera pas pris en compte.</b>	

## **OBLIGATIONS DES ARTISTES SELECTIONNES**

Chaque participant garantit les organisateurs et membres du jury contre tous recours éventuels en ce qui concerne l'utilisation des morceaux envoyés lors de l'inscription. Leur utilisation pourra être faite dans le cadre d'une promotion du dispositif Buzz Booster et de ses participants.

Le lauréat régional ne peut pas se représenter l'année suivant son titre. Tous les autres groupes ont en revanche la possibilité de participer tous les ans.

L'inscription impose aux artistes de respecter l'organisation de Buzz Booster, son jury, ses partenaires et les autres participants. Il doit ainsi se rendre disponible aux jours et heures convenus pour participer aux concerts et aux temps d'accompagnement artistique qui lui seront proposés. Il s'engage également à respecter les choix du jury en ne remettant pas en cause publiquement son vote.